

MUFID NEWS

Une publication de MUFID UNION, Bulletin d'information n°012 - juillet 2024

Le conseil d'administration de l'Alliance Coopérative Internationale (ACI) a approuvé l'admission de MUFID Union comme membre de l'organisation.

Dans ce numéro

La COBAC demande de sursoir le transfert des fonds à CDEC **2**

Un atelier pour les acteurs du secteur coopératif **3**

La MUFID Abong-Mbang a soufflé sur sa 13e bougie **4**

Réunion de la MUPER-MUFID Est **5**

AGO: Les MUFID rendent compte de leur gestion **6**



Le réseau des MUFID désormais membre

C'est par la résolution n°38/AGO/29-10-2022, adoptée lors de l'assemblée générale des MUFID du 29 octobre 2022, que les MUFID avaient demandé au conseil d'administration de MUFID Union d'engager les démarches en vue de l'adhésion du réseau des MUFID à l'Alliance Coopérative Internationale. C'est désormais chose faite. Une correspondance datée du 10 juin 2024 de Jeroen Douglas, Directeur général de l'ACI, adressée au Président du Conseil d'Administration de MUFID Union, l'a informé de l'admission de MUFID Union au sein de l'Alliance Coopérative Internationale, à la suite de l'approbation de sa demande par le conseil d'administration de l'ACI.

L'Alliance Coopérative Internationale (ACI) regroupe, représente et assiste les coopératives du monde entier. En devenant membre de l'ACI, le réseau des MUFID jouira d'un certain nombre d'avantages qu'offre l'organisation, dont notamment :

- Un réseautage mondial, qui facilitera les rencontres et partages des idées avec le plus grand nombre d'organisations et de coopératives en termes de secteurs et de taille ;
- L'apprentissage et l'adoption des meilleures pratiques mondiales les plus récentes en matière de gouvernance coopérative, de financement, de marketing, etc. qui permettront aux MUFID d'améliorer leurs performances ;

- La participation du réseau des MUFID au processus de prise de décision au niveau mondial en ce qui concerne la stratégie du mouvement coopératif international ;
- L'assistance et la défense des intérêts des MUFID par l'ACI ;
- Etc.

L'Alliance Coopérative Internationale est la voix des coopératives dans le monde entier. Elle a été créée en 1895 pour promouvoir le modèle coopératif. Il s'agit de l'une des plus anciennes organisations non gouvernementales et de l'une des plus importantes si l'on se base sur le nombre de personnes représentées. Aujourd'hui, les membres des coopératives représentent au moins 12 % de l'humanité. En tant qu'entreprises motivées par les valeurs et non par la rémunération du capital, les 3 millions de coopératives sur terre agissent ensemble pour construire un monde meilleur.

307 organisations de 103 pays sont membres de l'Alliance Coopérative Internationale.

Les membres de l'ACI sont des organisations coopératives nationales et internationales de tous les secteurs de l'économie, à savoir: l'agriculture, la banque, la consommation, la pêche, la santé, le logement, l'assurance, l'industrie et les services.

l'ACI représente le mouvement coopératif auprès des Nations Unies et a été à l'initiation de la journée internationale des coopératives adoptée par l'ONU.

Les principes coopératifs constituent des repères qui guident les coopératives dans l'application de leurs valeurs.

Les sept principes coopératifs

2^e Principe coopératif

Pouvoir démocratique exercé par les membres

Les coopératives sont des organisations démocratiques dirigées par leurs membres qui participent activement à l'établissement des politiques et à la prise de décisions. Les hommes et les femmes élus comme représentants des membres sont responsables devant eux. Dans les coopératives de premier niveau, les membres ont des droits de vote égaux en vertu de la règle : un membre, une voix. Les coopératives d'autres niveaux sont aussi organisées de manière démocratique.

Source : ACI

4^e Principe coopératif

Autonomie et indépendances

Les coopératives sont des organisations autonomes d'entraide, gérées par leurs membres. La conclusion d'accords avec d'autres organisations, y compris des gouvernements, ou la recherche de fonds à partir de sources extérieures, doit se faire dans des conditions qui préservent le pouvoir démocratique des membres et maintiennent l'indépendance de leur coopérative.

Source : ACI

6^e Principe coopératif

Coopération entre les coopératives

Pour apporter un meilleur service à leurs membres et renforcer le mouvement coopératif, les coopératives oeuvrent ensemble au sein de structures locales, nationales, régionales et internationales.

Source : ACI

Les coopératives se fondent sur les valeurs suivantes : l'entraide, la responsabilité, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité. À l'instar de leurs fondateurs, les membres des coopératives défendent des valeurs d'éthiques telles que l'honnêteté, l'ouverture, la responsabilité sociale et le souci d'autrui.

1^{er} Principe coopératif

Adhésion volontaire et ouverte à tous

Les coopératives sont des organisations fondées sur le volontariat et ouvertes à toutes les personnes aptes à utiliser leurs services et déterminées à prendre leurs responsabilités en tant que membres, et ce sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race, l'allégeance politique ou la religion.

Source : ACI

3^e Principe coopératif

Participation économique des membres

Les membres contribuent de manière équitable au capital de leurs coopératives et en ont le contrôle. Une partie au moins de ce capital est habituellement la propriété commune de la coopérative. Les membres ne bénéficient habituellement que d'une rémunération limitée du capital souscrit comme condition de leur adhésion. Les membres affectent les excédents à tout ou partie des objectifs suivants : le développement de leur coopérative, éventuellement par la dotation de réserves dont une partie au moins est impartageable, des ristournes aux membres en proportion de leurs transactions avec la coopérative et le soutien d'autres activités approuvées par les membres.

Source : ACI

5^e Principe coopératif

Éducation, formation et information

Les coopératives fournissent à leurs membres, leurs dirigeants élus, leurs gestionnaires et leurs employés, l'éducation et la formation requises pour pouvoir contribuer effectivement au développement de leur coopérative. Elles informent le grand public, en particulier les jeunes et les dirigeants d'opinion, sur la nature et les avantages de la coopération.

Source : ACI

7^e Principe coopératif

Engagement envers la communauté

Les coopératives contribuent au développement durable de leur communauté dans le cadre d'orientations approuvées par leurs membres.

Source : ACI

Transferts des fonds à la CDEC

La Cobac demande aux établissements financiers de sursoir

La décision de la COBAC est motivée par l'inexistence au sein de la CEMAC d'un cadre réglementaire clairement défini qui encadre le transfert des fonds en déshérence.

Dans une correspondance adressée le 11 juillet 2024 aux établissements de crédit, de microfinance et de paiement, la Commission bancaire de l'Afrique centrale (Cobac), a demandé de suspendre temporairement le transfert des avoirs en déshérence à la Caisse des dépôts et consignations (Cdec) du Cameroun. Cette décision du Secrétaire général de la Cobac, Marcel Ondélé, vise à clarifier la nature et à définir les modalités de conservation, de gestion, voire de restitution de ces avoirs avant toute action de transfert. Car, selon le régulateur, il n'existe pas de cadre réglementaire communautaire clairement défini pour encadrer ces transferts au sein de la CEMAC. Et pour y remédier, la COBAC annonce dans son communiqué qu'elle a engagé des travaux visant à encadrer, sur le plan communautaire, le traitement par les établissements de crédit, de microfinance et de paiement, des avoirs en déshérence et de leur transfert aux institutions habilitées. Cet encadrement permettra de préserver la stabilité financière dans la CEMAC, de maîtriser les risques opérationnels liés à la conservation et la gestion de ces valeurs, ainsi que les risques de contentieux entre les institutions nationales, les institutions financières et les titulaires de ces avoirs ou leurs ayants droit, précise le communiqué.

À titre de rappel, les avoirs en déshérence désignent des fonds et valeurs détenus par les établissements de crédit, de microfinance et de paiement, et qui n'ont fait l'objet d'aucune activité de la part des propriétaires ou des ayants-droits pendant une longue période (6 ans pour les comptes courants et 8 ans pour les comptes d'épargne). Le décret du Premier ministre du 1^{er} décembre 2023 fixait les modalités de transfert de ces fonds et valeurs en déshérence à la Cdec, par les établissements de crédit, de microfinance et de paiement avant le 31 mai 2024.



Journée internationale des coopératives

Un atelier pour les acteurs du secteur coopératif au Cameroun

Il a été organisé par la DGRV à Yaoundé le 5 juillet 2024 en prélude à la célébration de la journée internationale des coopératives.

L'occasion faisant le larron, la célébration de la journée internationale des coopératives a servi d'opportunité à l'organisation par la Confédération allemande des coopératives et Raiffeisen (DGRV) au Cameroun, d'un atelier d'information et d'échange autour de la thématique de la journée qui est « Les coopératives construisent un avenir meilleur pour tous ». Organisé en collaboration avec son partenaire au Cameroun, MUFID Union, l'atelier a eu lieu le 05 juillet 2024, veille de la journée internationale des coopératives. Il avait pour cadre le DJEUGA Place de Yaoundé et a été présidé par l'Ambassadeur d'Allemagne au Cameroun, Dr CORINNA FRICKE qui a fait une allocution d'ouverture. Deux autres allocutions ont été faites, pour la DGRV et pour MUFID Union, respectivement par M. HOLGER GRIMM, Directeur de projet DGRV Cameroun et Benin, et Dr Justin BOMDA, Directeur Général de MUFID Union. L'objectif de l'atelier était d'échanger sur la contribution des coopératives pour un avenir juste et durable pour tous et de définir les actions durables visant à promouvoir les coopératives au Cameroun. Les travaux de l'atelier ont débuté par l'allocution de M. HOLGER GRIMM, qui a fait la présentation de la DGRV, ses projets et ses actions contribuant à l'atteinte des ODD ciblés. Les participants conviés (acteurs du secteur

coopératif au Cameroun) ont été éduqués à travers une série de quatre exposés stratégiques en relation avec la thématique de la journée. Les thèmes exposés sont : (i) Analyse de la thématique de la journée internationale des coopératives, présenté par Dr. TADJUDJE Willy, Enseignant-chercheur à la Faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université de Yaoundé II ; (ii) Le rôle des coopératives financières dans l'inclusion financière et le financement agricole au Cameroun, présenté par Dr Justin BOMDA, Directeur Général de MUFID Union ; (iii) La contribution des femmes au rehaussement de la gouvernance des coopératives, présenté par Mme SONKOUE Géraldine, Directrice Exécutive CONAPROCAM ; (iv) Les perspectives du développement des coopératives au Cameroun dans un système agricole en transformation, présenté par M. NGOLLE EBONG Georges, Expert en Structuration des Acteurs et Développement Systémiques des Organisations.

Ces thèmes qui rentrent en droite ligne des préoccupations du secteur coopératif, ont à coup sûr enrichi les réflexions sur les stratégies à adopter afin de contribuer à l'édification d'un avenir plus prometteur.

Célébrée dans le monde entier depuis plus d'un siècle, et officiellement proclamée par l'Assemblée générale des Nations unies à l'occasion du centenaire de l'ACI en 1995, la Journée internationale des coopératives est célébrée chaque année le premier samedi du mois de juillet. Elle vise à mieux faire connaître les coopératives.

La MUFID Abong-Mbang a soufflé sur sa treizième bougie



Le 6 juillet 2024 était la date anniversaire de l'ouverture officielle des portes de la MUFID Abong-Mbang qui avait eu lieu il y a de cela 13 ans, soit le 6 juillet 2011. A l'occasion, le personnel de l'institution sous la houlette de la Directrice générale, Mme NWATCHOK à NDJANG'HA Ève a décidé de commémorer la date à travers la coupure d'un gâteau et l'ouverture du champagne, témoignant un satisfecit du chemin parcouru. L'institution implantée dans la Région de l'Est, après des débuts difficiles est aujourd'hui sous une dynamique croissante comme en témoignent les chiffres de ses états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2023. A la date de référence, elle totalise 4230 membres, soit 13% de plus qu'au 31/12/2022, lesquels ont mobilisé des dépôts de 352,3 millions FCFA, en augmentation de 10% par rapport à 2022. Les fonds patrimoniaux nets s'élèvent à 113,5 millions FCFA et le total bilan est de 480,9 millions, tous deux en augmentation de 7%.



Recrutement

TCHANKUEGNE DEUDJUI Diderot

Directeur des Opérations,
Engagements et
Développement Commercial
MUFID Union

Dans le cadre de la structuration du fonctionnement de la Direction générale de MUFID Union et de l'organisation de ses activités, M. TCHANKUEGNE DEUDJUI Diderot a été recruté à MUFID Union au poste de Directeur des Opérations, Engagements et Développement Commercial. M. DEUDJUI a le profil de l'emploi. Professionnel du secteur financier, il totalise plus de 15 ans d'expériences dont 11 ans à Afriland First Bank où il a entre autres travaillé à la Direction des risques, à la Direction de recherche et d'investissement et a été gestionnaire de plusieurs portefeuilles dont celui des grandes entreprises, des PME, et le portefeuille pré-contentieux. Il a par ailleurs été Directeur Général Adjoint, puis Directeur Général de CECEC SA.

A MUFID Union, il s'occupera entre autres de la supervision des opérations, du suivi et du développement des portefeuilles, de l'élaboration de la stratégie commerciale et marketing, de l'animation, du suivi et de l'évaluation des performances au sein du réseau en collaboration avec les Directeurs Généraux des MUFID.



MUPER - MUFID Est

Réunion tenue à Batouri

La rencontre a eu lieu le samedi 6 juillet 2024 dans le hall de l'immeuble siège de la MUFID Batouri.

Comme il est de tradition tous les trimestres, la réunion de la Mutuelle du personnel du réseau MUFID de la Région de l'Est s'est tenue le samedi 6 juillet 2024 pour le compte du 2^e trimestre de l'année. La rencontre qui s'est tenue dans la ville de Batouri a eu pour cadre le Hall de l'immeuble siège de la MUFID Batouri. Ont pris part aux travaux, le personnel de la MUFID Abong-Mbang, ceux de la MUFID Batouri, de son agence de Mbang et ses guichets de Kentzou et Mindourou.

Au-delà de la confraternité et de la solidarité qu'elle promeut, les rencontres constituent également un moment d'échange et de partage d'expériences par rapport aux difficultés ou préoccupations d'ordre professionnelles rencontrées par certains personnels.

La réunion dans l'ensemble s'est bien déroulée dans une ambiance bon enfant, et les différents rapports présentés ont été adoptés par la vingtaine de participants. Les travaux ont été ponctués de quelques faits saillants, dont un chaleureux souhait de joyeux anniversaire à la MUFID Abong-Mbang, qui fêtait ses 13 ans, et la remise des prix aux quatre membres du staff de la MUFID Batouri ayant reçu des médailles de travail le 1^{er} mai 2024. Il s'agit de :

1. BETANG Vincent De Paul, Directeur Général : Médailles (Vermeil, Argent et Or)
2. ABDOULAYE, Directeur des opérations : Médailles (Vermeil et Argent)
3. BENGONO Edwige Yvette, Caissière principale : Médaille (Or)
4. WEMBOU Martin, Contrôleur Permanent : Médaille (Vermeil)

Après la réunion, les personnels de la MUFID Batouri et de la MUFID Abong-Mbang se sont retrouvés au stade du lycée de Batouri pour un match de football mixte. Il s'agissait du match retour de la rencontre qui avait eu lieu le 16 mars 2024 à Abong-Mbang. Comme à l'aller, la rencontre s'est soldée par un score de parité. Seul le nombre de buts inscrits a fait la différence. A l'aller, les deux équipes s'étaient séparées sur le score d'un but partout, et au retour le score a été nul et vierge. Même si les deux équipes n'ont pas pu se départager, la victoire aura été celle de la convivialité et de la fierté d'appartenir à une même famille, le réseau MUFID. Car, au-delà de l'aspect ludique du match, la rencontre aura été une occasion pour renforcer la cohésion au sein du personnel de chaque structure en particulier et des deux entités en général.

La journée s'est clôturée dans la salle de fête de la MUFID Batouri par un repas appâté pour la circonstance suivi d'une petite soirée de gala dans une ambiance très conviviale.



AGO

Les MUFID rendent compte de leur gestion aux mutualistes

C'est la période des assemblées générales. Le bal de ce rendez-vous réglementaire est intense dans les MUFID depuis le mois juin. Pour le compte de cette année, les MUFID organisent des assemblées générales mixtes (Ordinaire et Extraordinaire) dans le but d'adopter les amendements effectués dans les statuts et règlement intérieur et entérinés lors de l'assemblée générale de MUFID Union du 24 octobre 2024. Au cours de ces rencontres, les gestionnaires soumettent à l'approbation des mutualistes, entre autres, l'état d'exécution des résolutions, les rapports d'activités et financier, le rapport du commissaire aux comptes ainsi que celui du conseil de surveillance. Une trentaine de MUFID se sont d'ores et déjà conformées à cette exigence statutaire. C'est le cas par exemple des MUFID Bali, Baham, Bafoussam, Baleveng, Njombé, Fundong, Kumbo, Melong, Santa, etc.

Il faut rappeler que d'après la réglementation en vigueur, l'Assemblée Générale doit se tenir dans les six mois suivant la clôture de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin. Celles des institutions ne pouvant organiser leur AGO avant le 30 juin doivent obtenir une prolongation de ce délai auprès du tribunal compétent.

Tour d'horizon de quelques clichés des AGO tenues.



AGO Melong



AGO Baleveng



AGO Santa



AGO Njombé



AGO Fundong



AGO Bali



AGO Baham



AGO Bafoussam



AGO Kumbo

MUFID NEWS

Bulletin d'information du réseau
des MUFID

Une publication de
MUFID UNION

Directeur de Publication
Dr Justin BOMDA

Rédacteur en chef
Dubois Elie KEMGANG

Pour toute contribution

Contacts: 674 25 19 86

E-mail: info@mufidunion.com

www.mufidunion.com